

COMMISSION FOOTBALL LOISIR

La Commission se réunit tous les Mardis
Tél direct : 04.94.08.97.79

Réunion du Mardi 18 Août 2020 **P.V. n° 1**

Présents : MM. Francis BERNAL - Bernard JANIN - Julien LE DORAN - Georges PEZZOLI (C.D.A.)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Composition du bureau*
- *Préparation de la saison 2020 / 2021*
- *Réunion de début de saison avec les clubs*
- *Championnat 2020 / 2021*

COMPOSITION DU BUREAU

Président : M. Julien LE DORAN

Secrétaire : M. Francis BERNAL

Membres : M. Bernard JANIN, M. Georges PEZZOLI

Responsable des désignations des arbitres : M. Georges PEZZOLI

Délégué du C.D. : M. William PONT

PREPARATION SAISON 2020-2021

A ce jour il y a 18 équipes engagées et une pré-engagée.

Les clubs libres désirant engager une équipe « Loisir » ont jusqu'au 30 AOUT pour le faire par l'intermédiaire de FOOTCLUB.

Cette année comme en foot « libre » il n'y aura pas de Coupe mais uniquement un championnat.

REUNION DE DEBUT DE SAISON AVEC LES CLUBS

La réunion avec les clubs se tiendra le Lundi 14 Septembre 2020 à 18h30 au siège du District avec **port du masque obligatoire.**

CHAMPIONNAT 2020 – 2021

Le championnat débutera durant la semaine 42 (12 octobre 2020) ou 43 (22 Octobre 2020).

Le planning sera fait en conséquence, cette année étant une année uniquement avec un championnat, les semaines qui devaient être attribuées à la Coupe seront redistribuées pour des journées de rattrapage.

INFORMATIONS POUR LES CLUBS

CRENEAUX HORAIRES ET TERRAINS :

Les clubs connaissant déjà les jours, les créneaux horaires et les terrains qui leur sont alloués doivent communiquer ces informations le plus rapidement possible à la commission.

CORRESPONDANTS :

Pensez à mettre à jour sur Footclub (ou auprès de la commission et du secrétariat du District) les **noms et numéros de téléphones des correspondants des équipes** qui seront joignables en cas de problèmes (matches reportés pour alerte orange entre autres) ou pour des demandes de renseignements.

LICENCES :

Si un club doit faire signer un joueur qui a déjà une licence de football « Libre » ou « Futsal », il devra communiquer à la Commission le club d'appartenance même si le joueur vient du même club, le n° de la licence et le nom du joueur.

Les clubs peuvent toujours faire des demandes de licences, il reste deux mois avant la reprise du championnat.

CLUB AVEC PLUSIEURS EQUIPES

Les clubs devront donner à la commission le nom des joueurs composants chaque équipe, ceci dans le seul but d'éviter d'avoir des réclamations et des recours abusifs. Les feuilles de matchs seront régulièrement pointées.

DESIGNATION DES OFFICIELS

Comme les années précédentes, sauf changement de dernière minute, les désignations des officiels seront assurées par M. Georges PEZZOLI, membre de la C.D.A.

Vous pouvez le joindre sur son portable au 06.74.90.63.20.

Si un club ne désire pas être arbitré par tel ou tel arbitre, il doit en faire la demande auprès de la commission qui transmettra.

CONTACT PRESIDENT DE LA COMMISSION

Pour toutes demandes de renseignements vous pouvez contacter M. LE DORAN, Président de la Commission Football Loisir au 06.81.89.36.41.

*Prochaine réunion
Le mardi 25 Août 2020*

Le Président : Julien LE DORAN